

Commune de Vis en Artois
DE_2023_021

Séance du mercredi 05 avril 2023

Membres en exercice

: 15

Présents : 15**Votants**: 15**Pour** : 15 - **Contre** :

0 -

Abstentions : 0**Secrétaire de séance:**

Ghislaine ANSELIN

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 31 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian THIEVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Procurations:**Absents****Excusés:**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du FARDA pour l'étude du Centre Bourg et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et d'effectuer les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 05 avril 2023

Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 14/04/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 062-216208645-20230405-DE_2023_021-DE